Image not found or type unknown

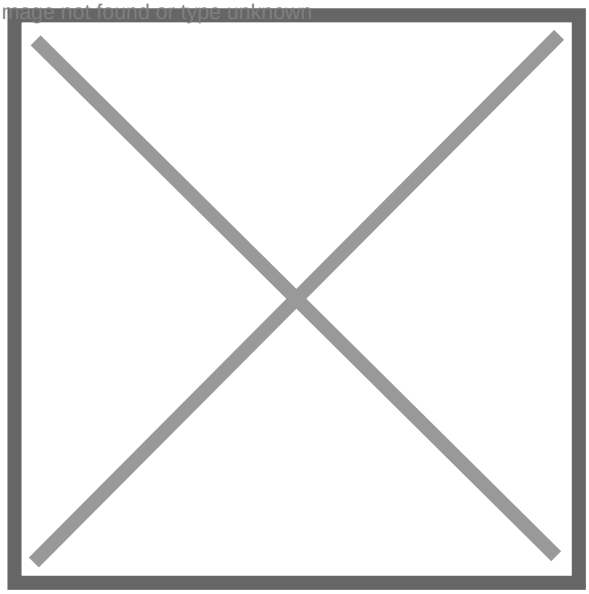

# Conseil de dernière minute

Par **david**, le **26/11/2009** à **15:58**

Bonjour,

Suite à une suspention de permis de 3 mois qui m'a été infligée le 12 avril dernier, j'ai recu une lettre le 12 novembre me disant que j'étais passé au tribunal le 10 juillet et qu'il fallait que je paye une amende de 220 euros avant 30 jours.
Ce que j'aimerai savoir est si le retrait des points va se faire automatiquement
sachant aussi que j'ai pris un avocat depuis le 17 avril et qu'aujourdhui, il me faxe un document disant qu'il est desolé, qu'il ne peut rien faire, alors que j'essayais d'avoir des nouvelles régulièrement et là, à la derniere minute, il me laisse tomber. J'ai déja perdu mon boulot au mois d'avril, j'en n'ai retrouvé le jour même où j'ai récupéré mon permis et je n'ai pas envie de retourner au chômage (je suis technicien itinérant).

Je vous remercie d'avance pour vos conseils.

Par **Tisuisse**, le **26/11/2009** à **17:21**

Bonjour,

Pourquoi pensez-vous que vous risquez de perdre votre boulot ? Le nombre de points retiré va-t-il vous faire passer à zéro points sur votre permis ?

Oui, le retrait de points est automatique et le nombre de points retirés n'est pas dans les compétence du juge, du procureur, des avocats... Selon l'infraction commise, le SNPC retira le nombre de points correspondants. A mon humble avis, vous devriez aller à votre préfecture

ou sous-préfecture pour demander le relevé de vos points.

Par **david**, le **26/11/2009** à **18:12**

Il me reste plus que 1 seul point et j'ai déja fait un stage en juillet dernier suite a un retrait de trois point pour non port de lunette. Tout ceci met arriver qu'en j'etait en periode probatoire.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés